

Prévenir les violences conjugales

LE MONDE | 28.02.06 | 14h25 • Mis à jour le 28.02.06 | 14h25

Une femme tuée par son compagnon tous les quatre jours, près d'une sur dix se déclarant victime de violences conjugales, seulement 13 % d'entre elles portant plainte : tel est le triste bilan du recensement national réalisé à la demande du ministère de la cohésion sociale (*Le Monde* du 10 février). Roland Coutanceau, psychiatre criminologue expert auprès des tribunaux, dirige le Centre médico-psychologique de La Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine). Il y a ouvert en 2000 une consultation destinée aux hommes violents, puis une autre, en 2004, au siège de la Ligue française de la santé mentale (Paris). Son dernier ouvrage, *Amour et violence - Le défi de l'intimité* (256 p., 21,90 €), vient de paraître aux éditions Odile Jacob.

Vous prônez un "devoir d'ingérence", afin d'inciter les victimes de violences conjugales à dénoncer leur situation...

Quand elles se décident enfin à parler, la plupart des victimes disent qu'elles auraient dû le faire plus tôt. Pour les y aider, il faut les convaincre que plus l'intervention d'un tiers se fera vite, moins les dégâts seront grands - pour la femme battue comme pour son couple. Ce tiers n'est pas forcément la police ou la justice. Cela peut être un beau-frère, un ami : bien souvent, il suffit qu'une personne extérieure au couple soit au courant pour que l'homme se contrôle mieux. Pour réduire le problème de la violence conjugale, la société doit avant tout encourager un droit d'ingérence intelligent de l'entourage.

Peut-on dresser un portrait de l'homme violent dans son couple ?

Il s'agit parfois de personnalités pathologiques, paranoïques ou mégalomaniaques, donc facilement tyranniques. Mais le gros de la troupe est constituée d'hommes à la limite de la normale, présentant des failles, des fragilités qui peuvent les conduire à des troubles du comportement. Ce sont souvent des impulsifs, ou de grands jaloux, ou encore des hommes immatures qui n'ont pas confiance en eux et qui sont terrorisés à l'idée d'être quittés.

Pourquoi le couple, en lui-même, secrète-t-il de la violence ?

Vivre ensemble, c'est une aventure à risque à laquelle beaucoup d'entre nous sont mal préparés. Surtout quand la relation a d'abord été un amour passion, cette intense période fusionnelle durant laquelle on ne voit même plus les différences existant entre les deux partenaires.

Quand l'euphorie se termine et que le couple trouve son rythme de croisière, ces différences réapparaissent, et il faut apprendre à les gérer. Beaucoup échouent alors à trouver de bons compromis et créent des tensions inutiles par immaturité. La violence, c'est toujours une manière inadaptée de gérer les différences. C'est la difficulté de vivre de façon normale, mature et égalitaire le défi de l'intimité.

On en parle moins, mais il existe aussi des hommes battus... Dans quelle proportion ?

Les chiffres ne sont pas fiables, car les hommes battus éprouvent encore plus de honte que les femmes à révéler leur situation. On estime que les femmes, dans les couples, sont responsables d'environ 10 % des violences physiques. Mais celles-ci, en général, sont précédées de violences psychologiques et verbales.

Or, dans ce domaine, ce n'est pas le plus fort mais le plus tonique, le plus impulsif qui prend la barre sur l'autre. Ce qui fait que cette violence psychologique, elle, est beaucoup mieux partagée... Même si la culture dominante de notre société et sa dimension machiste favorisent la violence de l'homme sur la femme.

Même brisés par la violence, il arrive que les couples se réconcilient. A condition de venir en aide aux deux parties, au cogneur comme à la victime ?

Après une plainte pour violences conjugales, deux situations peuvent se présenter : soit la victime décide de se séparer de son conjoint, soit elle souhaite - dans un nombre de cas à peu près identique - continuer la vie

commune. La société doit donc s'occuper de l'évolution des deux protagonistes. Il faut soutenir la femme, mais aussi accompagner l'homme violent par une thérapie adaptée, afin de prévenir la répétition de ses actes.

Le problème est que ce dernier, bien souvent, n'a pas conscience de la gravité de ce qu'il fait. Il ne consulte donc pas spontanément. La plupart de nos patients nous sont adressés par la justice, dans le cadre d'une obligation de soins, et n'ont pas toujours la maturité nécessaire à un entretien individuel. C'est pourquoi nous avons mis en oeuvre des groupes de parole : ils y rencontrent des hommes dans la même situation qu'eux, mais plus autocritiques, auxquels ils peuvent s'identifier et commencer ainsi un travail sur eux-mêmes.

Vous revenez dans votre ouvrage sur la relation entre Marie Trintignant et Bertrand Cantat. En quoi sa tragique conclusion, à Vilnius, durant l'été 2003, peut-elle avoir des conséquences positives sur la violence conjugale ordinaire ?

Mon espoir est que ce drame de la passion, du fait de son impact sur de nombreux Français, aura favorisé un basculement sociétal et contribué à sortir les violences conjugales de la sphère privée. Respecter l'intimité d'un couple, c'est bien ; ne pas intervenir en cas de soupçon, c'est plus discutable. Si notre société accepte cette idée, si elle décide de multiplier les consultations de prise en charge des hommes violents, peut-être certaines familles parviendront-elles à convaincre ceux qui passent à l'acte de consulter avant de devoir porter plainte. Cela se fait déjà en Belgique et au Canada, avec de bons résultats.

Il faut le répéter : la plupart des femmes battues ont envie, dans les débuts, qu'on les aide à trouver des solutions compatibles avec leur couple. Quand on aura vraiment compris cela, la parole pourra sans doute se libérer. Celle des victimes comme celle des témoins et de l'entourage.

Propos recueillis par Catherine Vincent

adresses utiles

Permanence téléphonique de la Fédération nationale solidarité femmes, destinée à informer anonymement le public et les professionnels, et, le cas échéant, à délivrer des adresses utiles. Tél. : 01-40-33-80-60.

Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles (Cnidff) : fédère l'ensemble du réseau des Centres d'information des femmes (CIDF), qui délivrent des données sur leurs droits en matière d'emploi et de vie familiale. Tél. : 01-42-17-12-00.

Institut national d'aide aux victimes et de médiation (Inavem) : regroupe des associations ayant pour objectif d'accueillir et d'informer les victimes et leurs proches sur leurs droits, de les accompagner dans leurs démarches, et de leur apporter un soutien psychologique à tous les stades de la procédure pénale. Tél. : 01-41-83-42-00.

Collectif féministe contre le viol : 08-00-05-95-95 (numéro vert) et 01-45-82-73-00.

Consultations spécialisées sur les violences conjugales : Association française de psychiatrie et de psychologie légales (AFTVS), tél. : 01-46-49-16-41, site Internet : www.psylegale.com Ligue française pour la santé mentale (LFSM), tél. : 01-42-66-20-70, site Internet : www.lfsm.com